RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de construction d'un programme mixte comprenant un centre socio-culturel et une maison du droit sur la Commune de Miramas

LOTS 1 à 14

Date et heure limites de réception des offres :
Mardi 12 janvier 2027 à 12:00

Marché N°26T001

Mairie de Miramas
Place Jean-Jaurès
13140 MIRAMAS

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....5
2 - Conditions de la consultation....6
2.1 - Délai de validité des offres....6
2.2 - Forme juridique du groupement....6
2.3 - Variantes....6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles pour les lots 7 et 10....6
2.5 – Options pour les lots 4, 9 et 10....7
2.5 - Développement durable....7
3 - Les intervenants....8
3.1 – Maître d'ouvrage....8
MAIRIE DE MIRAMAS place Jean Jaurès 13140 MIRAMAS Téléphone : 0 800 01 31 40....8
3.2 Assistance à maitrise d'ouvrage....8
3.3 - Maîtrise d'œuvre....8
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier....9
3.4 – Contrôle technique....9
3.5 – Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé....10
4 - Conditions relatives au contrat....10
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....10
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....10
5 - Contenu du dossier de consultation....10
6 - Présentation des candidatures et des offres....10
6.1 - Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique....11
6.2 - Pièces de l'offre :....13
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....14
7.1 - Transmission électronique....14
7.2 - Transmission sous support papier....15
8 - Examen des candidatures et des offres....15
8.1 - Sélection des candidatures....15
8.2 - Attribution des marchés....15

8.3 - Suite à donner à la consultation.....29
8 - Renseignements complémentaires.....30
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....30
8.2 - Procédures de recours.....30

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne **la réalisation de travaux relatif à la construction d'un programme mixte comprenant un centre socio-culturel et une maison du droit sur la Commune de Miramas.**

Le nouvel équipement accueillera le Centre Social Jean GIONO, la Maison du Droit et des Espaces Associatifs.

La superficie de la parcelle finale est d'environ 1 400m², avec une construction bâtimentaire comportant une surface de plancher d'environ 825 m² et d'une surface utile de 680 m².

Le nouvel équipement (en R+1) comprendra notamment au rez de chaussée le centre socio-culturel comprenant un hall commun, un espace polyvalent, des espaces d'animation, des bureaux, des espaces de rangement, et au niveau 01 la Maison du droit comprenant un espace de formation, bureaux et cuisine-tisanerie, ainsi que des espaces extérieurs et une place de stationnement.

Le bâtiment devra respecter la RE2020, être BEPOS (E4), obtenir la certification BDM niveau Argent, utiliser des matériaux biosourcés et des matériaux de réemploi, créer des espaces extérieurs paysager permettant de lutter contre les îlots de chaleur, et intégrer une démarche de conception participative avec les utilisateurs.

Lieu(x) d'exécution : 8 Rue des Cigales bleues – 13140 MIRAMAS

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 14 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Gros oeuvre
02	Ossatures bois - Bardages - ITE - Étanchéité - Couvertures
03	Menuiseries extérieures
04	Cloisons - Doublages - Faux-plafonds
05	Revêtements de sols
06	Peinture - Nettoyage
07	Menuiseries intérieures - Mobilier
08	Serrurerie
09	CVC - Plomberie

Lot(s)	Désignation
10	Electricité Courants forts - Courants faibles
11	VRD - Espaces verts
12	Ascenseur
13	Sondes géothermiques
14	Panneaux photovoltaïques

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45211350-7	Travaux de construction de bâtiments multifonctionnels

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45261100-5	Travaux de charpente
	45320000-6	Travaux d'isolation
	45443000-4	Travaux de façade
03	45421000-4	Travaux de menuiserie
	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
04	45421141-4	Travaux de cloisonnement
	45324000-4	Travaux de pose de plaques de plâtre
	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
05	45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols
	45431100-8	Carrelage de sols
06	45442100-8	Travaux de peinture
	90910000-9	Services de nettoyage
07	45421000-4	Travaux de menuiserie
	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
	39100000-3	Mobilier

Lot(s)	Code principal	Description
08	44316500-3	Serrurerie
	45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres
09	45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
10	45311200-2	Travaux d'installations électriques
	45312100-8	Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie
11	45112000-5	Travaux de fouille et de terrassement
	45231112-3	Installation de réseau de conduites
	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
12	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
13	45255500-4	Travaux de forage et d'exploration
14	45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

La forme solidaire permet d'assurer une cohérence pour l'exercice des prestations.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles pour les lots 7 et 10

Chaque candidat aura l'obligation de présenter techniquement la PSE dans le cadre de réponse et de la chiffrer dans la DPGF du lot concerné.

LOT	Code	Description succinte	Article CCTP
7	PSE 1	Fourniture et pose de meubles de rangement sans porte pour les niveaux RDC et R+1	Art 3.6.1 du CCTP lot 7

LOT	Code	Description succinte	Article CCTP
10	PSE 1	Eclairage du hall	Art du 5.1 CCTP lot 10

L'absence de la prise en compte et du chiffrage de la prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 – Options pour les lots 4, 9 et 10

Chaque candidat aura l'obligation de présenter techniquement l'option dans le cadre de réponse et de la chiffrer dans la DPGF du lot concerné.

LOT 4

LOT	Code	Description succinte	Article CCTP
4	OPT 1	REMPLACEMENT DES PLAFONDS SUSPENDUS DEMONTABLES 600 X 600 issus du réemploi prévus en base par des plafonds neufs (art 3.1.4 du CCTP en base)	Art 3.4 du CCTP lot 4

LOT 9

LOT	Code	Description succinte	Article CCTP
9	OPT 1	APPAREILS SANITAIRES NEUFS: Fourniture et pose d'appareils sanitaire neufs en cas d'indisponibilité totale ou partielle dans la filière réemploi de la quantité souhaité	Art 15.1 du CCTP lot 9

LOT 10

LOT	Code	Description succinte	Article CCTP
10	OPT 1	Chemins de câbles neufs au lieu de réemploi	Art du 5.2 CCTP lot 10

L'absence de la prise en compte et du chiffrage de l'option dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maître d'ouvrage

MAIRIE DE MIRAMAS
place Jean Jaurès
13140 MIRAMAS
Téléphone : 0 800 01 31 40

Chef de projet :
Patrick BOCCHIERI, Chargé d'opérations Etudes et Projets / Opérations structurantes

3.2 Assistance à maitrise d'ouvrage

L'équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est composée de la manière suivante :

Mandataire du groupement :

Oriel amo
17, allée de la Vigie - 13620 CARRY LE ROUET
Tél: 06 50 39 53 31
E-mail : c.delaunay@orielamo.fr
Chef de projet : M. Charles Delaunay

Economiste :

Alpha-i & co
39 ZI Les Pradeaux
13850 GREASQUE
Email : cbisaccia@alphaieco.com
Chef de projet : Mme Corinne Bisaccia

Economie circulaire :

D and Co, Sas d'Architecture
28 rue de la Bibliothèque - 13001 MARSEILLE
E-mail : dandco.archi@gmail.com
Chef de projet : Valérie DECOT - Architecte D.P.L.G.

3.3 - Maîtrise d'œuvre

L'équipe de Maîtrise d'Oeuvre est composée de la manière suivante :

Architecte mandataire :

HB MORE Architectes - 9 quai de la Fontaine -30900 NIMES - Tél : 04 66 67 10 95 - architectes@hb-more.fr

Paysagiste :

Nicolas FAURE - 72 rue Horace Bertin – 13005 MARSEILLE – Tél 06 77 10 51 39 – contact@nf-p.fr

BET structures :

CALDER – 534 rue marius Petipa – 34080 MONTPELLIER – Tél 04 67 40 03 69 – guillaume.hbely@calder-ingenierie.com

BET Fluides secs - CFO/CFA:

IG Bât & Co – 2 bis Chemin neuf – 13570 BARBENTANE – Tél 06 46 23 89 74 – contact@igbateco.fr

BET Economiste :

GEKKO - 190 Zone Artisanale La Passadouire – 30200 VENEJAN – Tél 06 11 75 80 28 – j.cayrol@gekko-eco.fr

BET Fluides CVC – PLOMBERIE - THERMIQUE :

ENERGETEC – 85 rue Claude André Paquelin – 84092 AVIGNON Cedex 9 – Tél 04 90 83 97 25 – s.boyer@energetec.fr

Sous traitant : GEOSYNERGIE

BET Acoustique :

Atelier ROUCH – 123 Place Jacques Mirouze – 34000 MONTPELLIER – Tél 04 67 56 65 80 – contact@atelier-rouch.com

BET VRD :

ELLIPSE - 10 rue de la Vistrenque – 30132 CAISSARGUES – Tél 04 90 71 33 51 – contact@ellipse13.fr

BET GEOTECHNIQUE:

EGSA – 19 rue Louis Breguet – 34830 JACOU – Tél 04 67 13 86 80 – remy.capot@egsa.fr

BET QEB ENVIRONNEMENT:

AUBAINE – 30 Traverse des Cèdres – 34150 GIGNAC – Tél 04 67 29 87 64 – d.chevriaux@be-aubaine.fr

BET BIM :

C&G - 54 rue Louis Roussel - 34070 MONTPELLIER - Tél 04 99 62 20 08 - s@goavec.net

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission OPC est assurée par :

IMPULSION PACA – 2 avenue Emile Combes – Résidence la Patissière – 13620 CARRY LE ROUET – Tél 06 32 22 12 96 – j.flambard@impulsion-id.fr

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

Groupe CADET – 241 rue du Président Robert Schuman – Entrée C – 83000 TOULON – Tél 06 22 50 58 67 – f.genevois@alphacadet.fr

Les missions du Contrôleur technique sont les suivantes :

L – SEI – PS – P1 – TH+ATT TH – HAND – ATT HAND – PRE CONSUEL

3.5 – Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé

La mission de niveau 2 est assurée par :

JC AMBAR – 220 Impasse Charles Gounod – 13340 ROGNAC – Tél 06 53 94 86 38 – jc.ambar@free.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces numérotées de 1 à 8 présentées dans le document « Nomenclature des pièces ».

Il est téléchargeable gratuitement par chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

6.1 - Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique

6.1.1 Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

6.1.2 Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Le candidat doit présenter des garanties économiques et financières suffisantes en rapport aux prestations confiées dans le cadre du marché.

Ces garanties s'apprécieront à travers le montant moyen annuel HT du chiffre d'affaires du candidat.

Il sera procédé pour chaque candidat ou pour chaque membre du groupement au calcul du montant moyen annuel HT du chiffre d'affaires sur les 3 derniers exercices clôturés (2023-2024-2025).

Pour les opérateurs économiques ayant moins de 3 exercices clôturés, le calcul du montant moyen annuel s'établira sur les exercices clos.

L'opérateur économique nouvellement crée, ne disposant pas d'exercices clôturés, présentera le montant HT des travaux effectués entre octobre 2025 et octobre 2026. Ces travaux correspondent à la part réellement effectuée par celui-ci et non au montant global de l'opération afférente.
L'opérateur s'appuiera sur la remise d'un document mentionnant : le montant de ces travaux, le montant de l'opération globale, le libellé de l'opération et le nom du Maître d'Ouvrage .

Dans le cas d'un groupement, il sera additionné l'ensemble du montant moyen annuel de chaque membre afin d'obtenir un chiffre d'affaires annuel moyen pour le candidat se présentant en groupement.

Ce chiffre d'affaires devra être supérieur ou égal à :

Lot(s)	Désignation	Montant moyen annuel du chiffre d'affaire du candidat ou de l'ensemble des membres du groupement en euros HT
01	Gros oeuvre	738 000
02	Ossatures bois - Bardages - ITE - Étanchéité - Couvertures	1 000 500
03	Menuiseries extérieures	340 500
04	Cloisons - Doublages - Faux-plafonds	273 000
05	Revêtements de sols	142 500
06	Peinture - Nettoyage	58 500
07	Menuiseries intérieures - Mobilier	399 000

Lot(s)	Désignation	Montant moyen annuel du chiffre d'affaire du candidat ou de l'ensemble des membres du groupement en euros HT
08	Serrurerie	189 000
09	CVC – Plomberie	1 087 500
10	Electricité Courants forts - Courants faibles	363 000
11	VRD - Espaces verts	240 000
12	Ascenseur	34 500
13	Sondes géothermiques	82 500
14	Panneaux photovoltaïques	58 500

Toute candidature dont le chiffre d'affaires moyen annuel est inférieur au montant du lot concerné, sera déclarée irrecevable, et le candidat sera éliminé (art R 2144-7 du Code de la CP).

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

6.1.3 Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
POUR TOUS LES LOTS	
Présenter **au moins 3 références équivalentes en construction ou réhabilitation de bâtiment sur opérations similaires à l'objet du marché** (construction d'une centre social et/ou ou bâtiments administratifs, Centre Médico-Social, Enseignement) sur les 6 dernières années et faisant apparaître le montant, la date et le lieu d'exécution . Ces références seront accompagnées des attestations de bonne exécution.	

6.1.4 Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Les documents remis doivent être en cours de validité dans le mois de la remise de l'offre.

Lot	Libellés
Lot 09	**Qualibat 5232** **Qualibat 5312** **Qualibat 5112**

Lot	Libellés
Lot 10	**Certificat QUALIFELEC**
Lot 13	**Certification forage « Module sonde »**
Lot 14	**Qualification RGE QUALIPV**

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2 - Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) du lot concerné et ses annexes compris la clause d'insertion dûment complétés et signés (sauf pour le lot 12 qui est exempt de clause sociale)	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) du lot concerné dûment complétée sous peine d'irrégularité de l'offre	Non
Le cadre de réponse du lot concerné. Il doit être fourni sur la base du cadre transmis et dûment complété. Si plusieurs lots sont présentés, compléter un cadre de réponse par lot. Seul le cadre de réponse du lot 01 devra être accompagné de son annexe 2 concernant les « caractéristiques des bétons proposés ». Celle-ci devra être dûment renseignée par le candidat.	Non
Les fiches techniques et les Fiches de Déclaration Environnementales Sanitaires (FDES) demandées par lot sont à fournir. Elles viennent constituer l'annexe 1 du cadre de réponse du lot concerné.	Non

La DPGF doit être fournie sur la base du cadre transmis dans le DCE. Le pouvoir adjudicateur souhaiterait que la DPGF lui soit communiquée à la fois en version XLS et PDF.

L'absence du cadre de réponse ou de la DPGF lors de la remise des offres entraînera l'irrégularité de l'offre et son rejet.

Il sera tenu compte de l'absence des éléments demandés dans le cadre de réponse pour la notation des sous-critères.

Le défaut de transmission des fiches techniques ou des FDES ne rendra pas l'offre irrégulière. Il sera tenu compte de l'absence du (ou des) élément(s) demandé(s) pour la notation des sous-critères.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, **devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.**

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

POUR LES LOTS 2 - 3 - 5 -14 : AVEC FT - AVEC FDES

Critères	Pondération
1-Prix des prestations noté sur 120 points Il sera analysé à partir du montant total HT issu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et noté sur 120 points selon la formule suivante : **120 * (offre la moins disante / offre considérée)**	40.0 %

Critères	Pondération
2-Valeur technique notée sur 120 points Elle sera analysée à partir des éléments complétés dans le cadre de réponse du lot concerné, sur les sous-critères suivants : **1) - Présentation de la méthodologie d'exécution des travaux/70 points** 1-a) Méthodologie en phase préparation de chantier/ **30 points** Les éléments attendus dans le cadre de réponse doivent permettre d'évaluer l'entreprise sur sa capacité à réaliser les études d'exécution dans le respect du planning-prévisionnel fourni dans le dossier de consultation. Sont attendus les renseignements suivants : - Détail du personnel en charge des études d'exécution et disponibilité affectée à l'opération (Nom, CV, organigramme, temps de présence sur l'opération), - Planning détaillé de remise des plans EXE, - Délai de réponse aux sollicitations des autres entreprises dans le cadre des études d'EXE (Descentes de charges, poids des complexes et matériaux, réservations…) 1-b) Planning , organisation des équipes et mode opératoire en phase réalisation / **40 points** Les éléments attendus dans le cadre de réponse doivent permettre d'évaluer l'entreprise sur sa capacité à réaliser les travaux dans le respect du planning prévisionnel fourni dans le dossier de consultation. Sont attendus les renseignements suivants : - Planning détaillé des différentes tâches avec le nombre de personnes d'exécution affecté à chaque tâche, - Détail du personnel d'encadrement et disponibilité affectée à l'opération (Nom, CV, temps de présence sur l'opération) - Identification des limites de prestations et réception des supports avec les autres lots. Procédures mises en place pour un bon enchainement interentreprises - Gestion des aléas et mesures prises en cas de retard - Personnel de chantier affecté durant la période Juillet-Août **2) Qualité des matériaux proposés,** dans le respect des dispositions du CCTP du lot concerné, sur la base des fiches techniques remises dans l'offre **/ 20 points** **3) - Démarche environnementale/30 points** Le candidat précisera les moyens et dispositions spécifiques à l'opération prévus pour respecter la charte chantier vert et les objectifs de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens – niveau Argent (BDM). a) Garantie de la performance des matériaux et de la traçabilité environnementale / 6 points Moyens et matériaux mis en oeuvre pour garantir le respect des performances environnementales et seuils carbone à l'appui des FDES-fournies et des éléments figurant dans le cadre de réponse	60.0 %

Critères	Pondération
b) Charte chantier vert – prévention des pollutions / 6 points Moyens prévus pour prévenir les pollutions du sol et des réseaux, notamment pour le nettoyage des matériels sans rejet au sol ou dans les réseaux (laitances béton, peintures, colles, enduits, etc.) : zones de lavage, récupération des effluents, rétention, kits antipollution, stockage des produits à risque) c) Sensibilisation et communication /6 points Moyens prévus pour informer et sensibiliser le personnel intervenant et sous-traitants aux exigences de la charte chantier vert et de la démarche BDM : accueil, affichage, rappels, référent environnement, contrôle des consignes… d) Site contraint et réduction des nuisances /6 points Organisation proposée compte tenu des contraintes du site : livraisons, rotations, stockage, stationnement des véhicules, cantonnements, circulation et accès. Mesures prévues pour limiter bruit, poussières, salissures, vibrations et gêne liée au trafic, ainsi que les relations avec les riverains. e) Gestion des déchets / 6 points Organisation prévue pour réduire, trier, stocker, tracer et valoriser les déchets : flux de tri, collecte, filières et exutoires, bordereaux de suivi, reprise fournisseur et limitation des emballages.	

POUR LE LOT 7 avec PSE : AVEC FT – AVEC FDES

Critères	Pondération
1-Prix des prestations noté sur 120 points Lors de l'analyse de ce critère, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retenir la PSE.L'analyse du critère Prix s'effectuera dès lors sur le montant de l'offre de base auquel sera ajouté le montant de la PSE. Dans le cas contraire , seul le montant de l'offre de base sera retenu. Il sera analysé à partir du montant total HT retenu issu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, et noté sur 120 points selon la formule suivante : **120* (offre la moins disante / offre considérée)**	40.0 %

Critères	Pondération
2-Valeur technique notée sur 120 points Elle sera analysée à partir des éléments complétés dans le cadre de réponse du lot concerné, sur les sous-critères suivants : **1) - Présentation de la méthodologie d'exécution des travaux/70 points** 1-a) Méthodologie en phase préparation de chantier/ **30 points** Les éléments attendus dans le cadre de réponse doivent permettre d'évaluer l'entreprise sur sa capacité à réaliser les études d'exécution dans le respect du planning prévisionnel fourni dans le dossier de consultation. Sont attendus les renseignements suivants : - Détail du personnel en charge des études d'exécution et disponibilité affectée à l'opération (Nom, CV, organigramme, temps de présence sur l'opération), - Planning détaillé de remise des plans EXE, - Délai de réponse aux sollicitations des autres entreprises dans le cadre des études d'EXE (Descentes de charges, poids des complexes et matériaux, réservations…) 1-b) Planning , organisation des équipes et mode opératoire en phase réalisation / **40 points** Les éléments attendus dans le cadre de réponse doivent permettre d'évaluer l'entreprise sur sa capacité à réaliser les travaux dans le respect du planning prévisionnel fourni dans le dossier de consultation. Sont attendus les renseignements suivants : - Planning détaillé des différentes tâches avec le nombre de personnes d'exécution affecté à chaque tâche, - Détail du personnel d'encadrement et disponibilité affectée à l'opération (Nom, CV, temps de présence sur l'opération) - Identification des limites de prestations et réception des supports avec les autres lots. Procédures mises en place pour un bon enchainement interentreprises - Gestion des aléas et mesures prises en cas de retard - Personnel de chantier affecté durant la période Juillet-Août **2) Qualité des matériaux proposés,** dans le respect des dispositions du CCTP du lot concerné, sur la base des fiches techniques remises dans l'offre **/ 20 points** **3) - Démarche environnementale/30 points** Le candidat précisera les moyens et dispositions spécifiques à l'opération prévus pour respecter la charte chantier vert et les objectifs de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens – niveau Argent (BDM). a) Garantie de la performance des matériaux et de la traçabilité environnementale / 6 points Moyens et matériaux mis en oeuvre pour garantir le respect des performances environnementales et seuils carbone à l'appui des FDES fournies et des éléments figurant dans le cadre de réponse	60.0 %

Critères	Pondération
b) Charte chantier vert – prévention des pollutions / 6 points Moyens prévus pour prévenir les pollutions du sol et des réseaux, notamment pour le nettoyage des matériels sans rejet au sol ou dans les réseaux (laitances béton, peintures, colles, enduits, etc.) : zones de lavage, récupération des effluents, rétention, kits antipollution, stockage des produits à risque) c) Sensibilisation et communication /6 points Moyens prévus pour informer et sensibiliser le personnel intervenant et sous-traitants aux exigences de la charte chantier vert et de la démarche BDM : accueil, affichage, rappels, référent environnement, contrôle des consignes… d) Site contraint et réduction des nuisances /6 points Organisation proposée compte tenu des contraintes du site : livraisons, rotations, stockage, stationnement des véhicules, cantonnements, circulation et accès. Mesures prévues pour limiter bruit, poussières, salissures, vibrations et gêne liée au trafic, ainsi que les relations avec les riverains. e) Gestion des déchets / 6 points Organisation prévue pour réduire, trier, stocker, tracer et valoriser les déchets : flux de tri, collecte, filières et exutoires, bordereaux de suivi, reprise fournisseur et limitation des emballages.	

POUR LES LOTS 4 ET 9 avec OPTION : AVEC FT – AVEC FDES

Critères	Pondération
1-Prix des prestations noté sur 120 points Le montant total HT comprend le montant de l'offre de BASE et le montant de l'option. Il sera analysé à partir du montant total HT issu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire,et noté sur 120 points selon la formule suivante : **120* (offre la moins disante / offre considérée)**	40.0 %

Critères	Pondération
2-Valeur technique notée sur 120 points Elle sera analysée à partir des éléments complétés dans le cadre de réponse du lot concerné, sur les sous-critères suivants : **1) - Présentation de la méthodologie d'exécution des travaux/70 points** 1-a) Méthodologie en phase préparation de chantier/ **30 points** Les éléments attendus dans le cadre de réponse doivent permettre d'évaluer l'entreprise sur sa capacité à réaliser les études d'exécution dans le respect du planning-prévisionnel fourni dans le dossier de consultation. Sont attendus les renseignements suivants : - Détail du personnel en charge des études d'exécution et disponibilité affectée à l'opération (Nom, CV, organigramme, temps de présence sur l'opération), - Planning détaillé de remise des plans EXE, - Délai de réponse aux sollicitations des autres entreprises dans le cadre des études d'EXE (Descentes de charges, poids des complexes et matériaux, réservations…) 1-b) Planning , organisation des équipes et mode opératoire en phase réalisation / **40 points** Les éléments attendus dans le cadre de réponse doivent permettre d'évaluer l'entreprise sur sa capacité à réaliser les travaux dans le respect du planning prévisionnel fourni dans le dossier de consultation. Sont attendus les renseignements suivants : - Planning détaillé des différentes tâches avec le nombre de personnes d'exécution affecté à chaque tâche, - Détail du personnel d'encadrement et disponibilité affectée à l'opération (Nom, CV, temps de présence sur l'opération) - Identification des limites de prestations et réception des supports avec les autres lots. Procédures mises en place pour un bon enchainement interentreprises - Gestion des aléas et mesures prises en cas de retard - Personnel de chantier affecté durant la période Juillet-Août **2) Qualité des matériaux proposés,** dans le respect des dispositions du CCTP du lot concerné, sur la base des fiches techniques remises dans l'offre **/ 20 points** **3) - Démarche environnementale/30 points** Le candidat précisera les moyens et dispositions spécifiques à l'opération prévus pour respecter la charte chantier vert et les objectifs de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens – niveau Argent (BDM). a) Garantie de la performance des matériaux et de la traçabilité environnementale / 6 points Moyens et matériaux mis en oeuvre pour garantir le respect des performances environnementales et seuils carbone à l'appui des FDES-fournies et des éléments figurant dans le cadre de réponse	60.0 %

Critères	Pondération
b) Charte chantier vert – prévention des pollutions / 6 points Moyens prévus pour prévenir les pollutions du sol et des réseaux, notamment pour le nettoyage des matériels sans rejet au sol ou dans les réseaux (laitances béton, peintures, colles, enduits, etc.) : zones de lavage, récupération des effluents, rétention, kits antipollution, stockage des produits à risque) c) Sensibilisation et communication /6 points Moyens prévus pour informer et sensibiliser le personnel intervenant et sous-traitants aux exigences de la charte chantier vert et de la démarche BDM : accueil, affichage, rappels, référent environnement, contrôle des consignes… d) Site contraint et réduction des nuisances /6 points Organisation proposée compte tenu des contraintes du site : livraisons, rotations, stockage, stationnement des véhicules, cantonnements, circulation et accès. Mesures prévues pour limiter bruit, poussières, salissures, vibrations et gêne liée au trafic, ainsi que les relations avec les riverains. e) Gestion des déchets / 6 points Organisation prévue pour réduire, trier, stocker, tracer et valoriser les déchets : flux de tri, collecte, filières et exutoires, bordereaux de suivi, reprise fournisseur et limitation des emballages.	

POUR LES LOTS 1 – 6 – 11 : SANS FT – AVEC FDES

Critères	Pondération
1-Prix des prestations noté sur 100 points Il sera analysé à partir du montant total HT issu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et noté sur 100 points selon la formule suivante : **100* (offre la moins disante / offre considérée)**	40.0 %

Critères	Pondération
2-Valeur technique notée sur 100 points Elle sera analysée à partir des éléments complétés dans le cadre de réponse du lot concerné, sur les sous-critères suivants : **1) - Présentation de la méthodologie d'exécution des travaux/70 points** 1-a) Méthodologie en phase préparation de chantier/ **30 points** Les éléments attendus dans le cadre de réponse doivent permettre d'évaluer l'entreprise sur sa capacité à réaliser les études d'exécution dans le respect du planning prévisionnel fourni dans le dossier de consultation. Sont attendus les renseignements suivants : - Détail du personnel en charge des études d'exécution et disponibilité affectée à l'opération (Nom, CV, organigramme, temps de présence sur l'opération), - Planning détaillé de remise des plans EXE, - Délai de réponse aux sollicitations des autres entreprises dans le cadre des études d'EXE (Descentes de charges, poids des complexes et matériaux, réservations…) 1-b) Planning , organisation des équipes et mode opératoire en phase réalisation / **40 points** Les éléments attendus dans le cadre de réponse doivent permettre d'évaluer l'entreprise sur sa capacité à réaliser les travaux dans le respect du planning prévisionnel fourni dans le dossier de consultation. Sont attendus les renseignements suivants : - Planning détaillé des différentes tâches avec le nombre de personnes d'exécution affecté à chaque tâche, - Détail du personnel d'encadrement et disponibilité affectée à l'opération (Nom, CV, temps de présence sur l'opération) - Identification des limites de prestations et réception des supports avec les autres lots. Procédures mises en place pour un bon enchainement interentreprises - Gestion des aléas et mesures prises en cas de retard - Personnel de chantier affecté durant la période Juillet-Août **2) - Démarche environnementale/30 points** Le candidat précisera les moyens et dispositions spécifiques à l'opération prévus pour respecter la charte chantier vert et les objectifs de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens – niveau Argent (BDM). a) Garantie de la performance des matériaux et de la traçabilité environnementale / 6 points Moyens et matériaux mis en oeuvre pour garantir le respect des performances environnementales et seuils carbone à l'appui des FDES fournies et des éléments figurant dans le cadre de réponse	60.0 %

Critères	Pondération
b) Charte chantier vert – prévention des pollutions / 6 points Moyens prévus pour prévenir les pollutions du sol et des réseaux, notamment pour le nettoyage des matériels sans rejet au sol ou dans les réseaux (laitances béton, peintures, colles, enduits, etc.) : zones de lavage, récupération des effluents, rétention, kits antipollution, stockage des produits à risque) c) Sensibilisation et communication /6 points Moyens prévus pour informer et sensibiliser le personnel intervenant et sous-traitants aux exigences de la charte chantier vert et de la démarche BDM : accueil, affichage, rappels, référent environnement, contrôle des consignes d) Site contraint et réduction des nuisances /6 points Organisation proposée compte tenu des contraintes du site : livraisons, rotations, stockage, stationnement des véhicules, cantonnements, circulation et accès. Mesures prévues pour limiter bruit, poussières, salissures, vibrations et gêne liée au trafic, ainsi que les relations avec les riverains. e) Gestion des déchets / 6 points Organisation prévue pour réduire, trier, stocker, tracer et valoriser les déchets : flux de tri, collecte, filières et exutoires, bordereaux de suivi, reprise fournisseur et limitation des emballages.	

POUR LES LOTS 8 ET 13 : SANS FT ET SANS FDES

Critères	Pondération
1-Prix des prestations noté sur 100 points Il sera analysé à partir du montant total HT issu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et noté sur 100 points selon la formule suivante : **100* (offre la moins disante / offre considérée)**	40.0 %

Critères	Pondération
2-Valeur technique notée sur 100 points Elle sera analysée à partir des éléments complétés dans le cadre de réponse du lot concerné, sur les sous-critères suivants : **1) - Présentation de la méthodologie d'exécution des travaux/70 points** 1-a) Méthodologie en phase préparation de chantier/ **30 points** Les éléments attendus dans le cadre de réponse doivent permettre d'évaluer l'entreprise sur sa capacité à réaliser les études d'exécution dans le respect du planning-prévisionnel fourni dans le dossier de consultation. Sont attendus les renseignements suivants : - Détail du personnel en charge des études d'exécution et disponibilité affectée à l'opération (Nom, CV, organigramme, temps de présence sur l'opération), - Planning détaillé de remise des plans EXE, - Délai de réponse aux sollicitations des autres entreprises dans le cadre des études d'EXE (Descentes de charges, poids des complexes et matériaux, réservations…) 1-b) Planning , organisation des équipes et mode opératoire en phase réalisation / **40 points** Les éléments attendus dans le cadre de réponse doivent permettre d'évaluer l'entreprise sur sa capacité à réaliser les travaux dans le respect du planning prévisionnel fourni dans le dossier de consultation. Sont attendus les renseignements suivants : - Planning détaillé des différentes tâches avec le nombre de personnes d'exécution affecté à chaque tâche, - Détail du personnel d'encadrement et disponibilité affectée à l'opération (Nom, CV, temps de présence sur l'opération) - Identification des limites de prestations et réception des supports avec les autres lots. Procédures mises en place pour un bon enchainement interentreprises - Gestion des aléas et mesures prises en cas de retard - Personnel de chantier affecté durant la période Juillet-Août **2) - Démarche environnementale/30 points** Le candidat précisera les moyens et dispositions spécifiques à l'opération prévus pour respecter la charte chantier vert et les objectifs de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens – niveau Argent (BDM). a) Charte chantier vert – prévention des pollutions / 7,5 points Moyens prévus pour prévenir les pollutions du sol et des réseaux, notamment pour le nettoyage des matériels sans rejet au sol ou dans les réseaux (laitances béton, peintures, colles, enduits, etc.) : zones de lavage, récupération des effluents, rétention, kits antipollution, stockage des produits à risque)	60.0 %

Critères	Pondération
b) Sensibilisation et communication /7,5 points Moyens prévus pour informer et sensibiliser le personnel intervenant et sous-traitants aux exigences de la charte chantier vert et de la démarche BDM : accueil, affichage, rappels, référent environnement, contrôle des consignes… c) Site contraint et réduction des nuisances /7,5 points Organisation proposée compte tenu des contraintes du site : livraisons, rotations, stockage, stationnement des véhicules, cantonnements, circulation et accès. Mesures prévues pour limiter bruit, poussières, salissures, vibrations et gêne liée au trafic, ainsi que les relations avec les riverains. d) Gestion des déchets / 7,5 points Organisation prévue pour réduire, trier, stocker, tracer et valoriser les déchets : flux de tri, collecte, filières et exutoires, bordereaux de suivi, reprise fournisseur et limitation des emballages.	

POUR LE LOT 12 : AVEC FT et SANS FDES

Critères	Pondération
1-Prix des prestations noté sur 120 points Il sera analysé à partir du montant total HT issu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et noté sur 120 points selon la formule suivante : **120* (offre la moins disante / offre considérée)**	40.0 %

Critères	Pondération
2-Valeur technique notée sur 120 points Elle sera analysée à partir des éléments complétés dans le cadre de réponse du lot concerné, sur les sous-critères suivants : **1) - Présentation de la méthodologie d'exécution des travaux/70 points** 1-a) Méthodologie en phase préparation de chantier/ **30 points** Les éléments attendus dans le cadre de réponse doivent permettre d'évaluer l'entreprise sur sa capacité à réaliser les études d'exécution dans le respect du planning-prévisionnel fourni dans le dossier de consultation. Sont attendus les renseignements suivants : - Détail du personnel en charge des études d'exécution et disponibilité affectée à l'opération (Nom, CV, organigramme, temps de présence sur l'opération), - Planning détaillé de remise des plans EXE, - Délai de réponse aux sollicitations des autres entreprises dans le cadre des études d'EXE (Descentes de charges, poids des complexes et matériaux, réservations…) 1-b) Planning , organisation des équipes et mode opératoire en phase réalisation / **40 points** Les éléments attendus dans le cadre de réponse doivent permettre d'évaluer l'entreprise sur sa capacité à réaliser les travaux dans le respect du planning prévisionnel fourni dans le dossier de consultation. Sont attendus les renseignements suivants : - Planning détaillé des différentes tâches avec le nombre de personnes d'exécution affecté à chaque tâche, - Détail du personnel d'encadrement et disponibilité affectée à l'opération (Nom, CV, temps de présence sur l'opération) - Identification des limites de prestations et réception des supports avec les autres lots. Procédures mises en place pour un bon enchainement interentreprises - Gestion des aléas et mesures prises en cas de retard - Personnel de chantier affecté durant la période Juillet-Août **2) Qualité des matériaux proposés,** dans le respect des dispositions du CCTP du lot concerné, sur la base des fiches techniques remises dans l'offre **/ 20 points** **3) - Démarche environnementale/30 points** Le candidat précisera les moyens et dispositions spécifiques à l'opération prévus pour respecter la charte chantier vert et les objectifs de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens – niveau Argent (BDM). a) Charte chantier vert – prévention des pollutions / 7,5 points Moyens prévus pour prévenir les pollutions du sol et des réseaux, notamment pour le nettoyage des matériels sans rejet au sol ou dans les réseaux (laitances béton, peintures, colles, enduits, etc.) : zones de lavage, récupération des effluents, rétention, kits antipollution, stockage des produits à risque)	60.0 %

Critères	Pondération
b) Sensibilisation et communication /7,5 points Moyens prévus pour informer et sensibiliser le personnel intervenant et sous-traitants aux exigences de la charte chantier vert et de la démarche BDM : accueil, affichage, rappels, référent environnement, contrôle des consignes… c) Site contraint et réduction des nuisances /7,5 points Organisation proposée compte tenu des contraintes du site : livraisons, rotations, stockage, stationnement des véhicules, cantonnements, circulation et accès. Mesures prévues pour limiter bruit, poussières, salissures, vibrations et gêne liée au trafic, ainsi que les relations avec les riverains. d) Gestion des déchets / 7,5 points Organisation prévue pour réduire, trier, stocker, tracer et valoriser les déchets : flux de tri, collecte, filières et exutoires, bordereaux de suivi, reprise fournisseur et limitation des emballages.	

POUR LE LOT 10 avec OPTION et PSE: AVEC FT – SANS FDES

Critères	Pondération
1-Prix des prestations noté sur 120 points Lors de l'analyse de ce critère, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retenir la PSE.L'analyse du critère Prix s'effectuera dès lors sur le montant de l'offre de base + le montant HT de l'option 1 auquel sera ajouté le montant de la PSE. Dans le cas contraire , seul le montant de l'offre de base sera retenu. Il sera analysé à partir du montant total HT retenu issu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, et noté sur 120 points selon la formule suivante : **120* (offre la moins disante / offre considérée)**	40.0 %

Critères	Pondération
2-Valeur technique notée sur 120 points Elle sera analysée à partir des éléments complétés dans le cadre de réponse du lot concerné, sur les sous-critères suivants : **1) - Présentation de la méthodologie d'exécution des travaux/70 points** 1-a) Méthodologie en phase préparation de chantier/ **30 points** Les éléments attendus dans le cadre de réponse doivent permettre d'évaluer l'entreprise sur sa capacité à réaliser les études d'exécution dans le respect du planning-prévisionnel fourni dans le dossier de consultation. Sont attendus les renseignements suivants : - Détail du personnel en charge des études d'exécution et disponibilité affectée à l'opération (Nom, CV, organigramme, temps de présence sur l'opération), - Planning détaillé de remise des plans EXE, - Délai de réponse aux sollicitations des autres entreprises dans le cadre des études d'EXE (Descentes de charges, poids des complexes et matériaux, réservations…) 1-b) Planning , organisation des équipes et mode opératoire en phase réalisation / **40 points** Les éléments attendus dans le cadre de réponse doivent permettre d'évaluer l'entreprise sur sa capacité à réaliser les travaux dans le respect du planning prévisionnel fourni dans le dossier de consultation. Sont attendus les renseignements suivants : - Planning détaillé des différentes tâches avec le nombre de personnes d'exécution affecté à chaque tâche, - Détail du personnel d'encadrement et disponibilité affectée à l'opération (Nom, CV, temps de présence sur l'opération) - Identification des limites de prestations et réception des supports avec les autres lots. Procédures mises en place pour un bon enchainement interentreprises - Gestion des aléas et mesures prises en cas de retard - Personnel de chantier affecté durant la période Juillet-Août **2) Qualité des matériaux proposés,** dans le respect des dispositions du CCTP du lot concerné, sur la base des fiches techniques remises dans l'offre **/ 20 points** **3) - Démarche environnementale/30 points** Le candidat précisera les moyens et dispositions spécifiques à l'opération prévus pour respecter la charte chantier vert et les objectifs de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens – niveau Argent (BDM). a) Charte chantier vert – prévention des pollutions / 7,5 points Moyens prévus pour prévenir les pollutions du sol et des réseaux, notamment pour le nettoyage des matériels sans rejet au sol ou dans les réseaux (laitances béton, peintures, colles, enduits, etc.) : zones de lavage, récupération des effluents, rétention, kits antipollution, stockage des produits à risque)	60.0 %

Critères	Pondération
b) Sensibilisation et communication /7,5 points Moyens prévus pour informer et sensibiliser le personnel intervenant et sous-traitants aux exigences de la charte chantier vert et de la démarche BDM : accueil, affichage, rappels, référent environnement, contrôle des consignes… c) Site contraint et réduction des nuisances /7,5 points Organisation proposée compte tenu des contraintes du site : livraisons, rotations, stockage, stationnement des véhicules, cantonnements, circulation et accès. Mesures prévues pour limiter bruit, poussières, salissures, vibrations et gêne liée au trafic, ainsi que les relations avec les riverains. d) Gestion des déchets / 7,5 points Organisation prévue pour réduire, trier, stocker, tracer et valoriser les déchets : flux de tri, collecte, filières et exutoires, bordereaux de suivi, reprise fournisseur et limitation des emballages.	

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations.
Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation a pour objet d'améliorer la teneur des offres reçues ; elle ne peut porter sur l'objet du marché, ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation. Elle pourra porter sur tous les éléments permettant le jugement des offres.

Les candidats seront informés par courriel de l'ouverture des négociations, de leur objet, de leurs modalités de mise en œuvre, ainsi que de leur clôture.

La négociation pourra avoir lieu en 2 temps. Dans un premier temps, le pouvoir adjudicateur se réservera la faculté de régulariser les offres irrégulières et inacceptables, au sens de l'article R 2152-2 du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018.

A l'issue de cette phase, le classement initial pourra être établi avec les entreprises dont les offres seront classées. La négociation aura lieu avec les **3 premiers candidats** issus de ce classement.

Suite aux négociations, les candidats seront invités à remettre leur offre définitive ; un nouveau classement des offres sera effectué afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Marseille
31 rue Jean-François Leca
13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 13 48 13
Télécopie : 04 91 81 13 87
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://marseille.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Marseille
31 rue Jean-François Leca
13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 13 48 13
Télécopie : 04 91 81 13 87
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://marseille.tribunal-administratif.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Préfecture de la région PACA
Secrétariat général pour lsaffaires régionales (SGAR)
Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges
Madame PIETRI

Place Félix Baret CS 80001
13282 MARSEILLE Cedex 06

Tél : 04 84 35 45 54 / 06 48 06 62 74
Courriel : catherine.pietri@paca.gouv.fr

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE CEDEX 20